

Actionnaire actif : l'exercice des droits de vote sous la loupe

Isabelle CABIE, Responsable du Développement Durable

Document marketing à l'usage exclusif des investisseurs qualifiés.

Le représentant désigné et agent payeur en Suisse est RBC Investors Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Badenerstrasse 567, CH-8048 Zurich. Le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur, les statuts ou cas échéant le règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels, tous en format papier, sont disponibles gratuitement auprès du représentant et agent payeur en Suisse. Le lieu d'exécution et le for sont établis au siège du représentant pour les Actions/Parts distribuées en Suisse ou à partir de Suisse.



1er juin 2017

La gouvernance d'entreprise

« La gouvernance d'entreprise est le système par lequel les entreprises sont dirigées et contrôlées. La structure de gouvernance d'entreprise précise la répartition des **droits et responsabilités entre les divers acteurs de l'entreprise**, tels que conseil d'administration (CA), dirigeants, actionnaires. Le système de gouvernance d'entreprise explicite les **règles et les procédures d'application pour les prises de décision relatives aux affaires de l'entreprise** ainsi que la **structure permettant de définir les objectifs de l'entreprise et les moyens nécessaires pour les atteindre et de mesurer sa performance** »*

*OCDE

Les piliers d'une politique de vote

Conseil d'administration

Rémunération

Audit & Reporting

Capital social

Les piliers d'une politique de vote

Conseil d'Administration

- ▶ Composition & efficacité
- ▶ Structure du CA : % administrateurs indépendants, profils, séparation des pouvoirs Président/Directeur Général

Rémunération

- ▶ Politique transparence/publication
- ▶ Équilibrée, en lien avec les pratiques du secteur et les performances, critères objectifs, favorisant les performances de long terme
- ▶ Objectifs quantifiables, prises en compte de performances ESG

Audit & Reporting

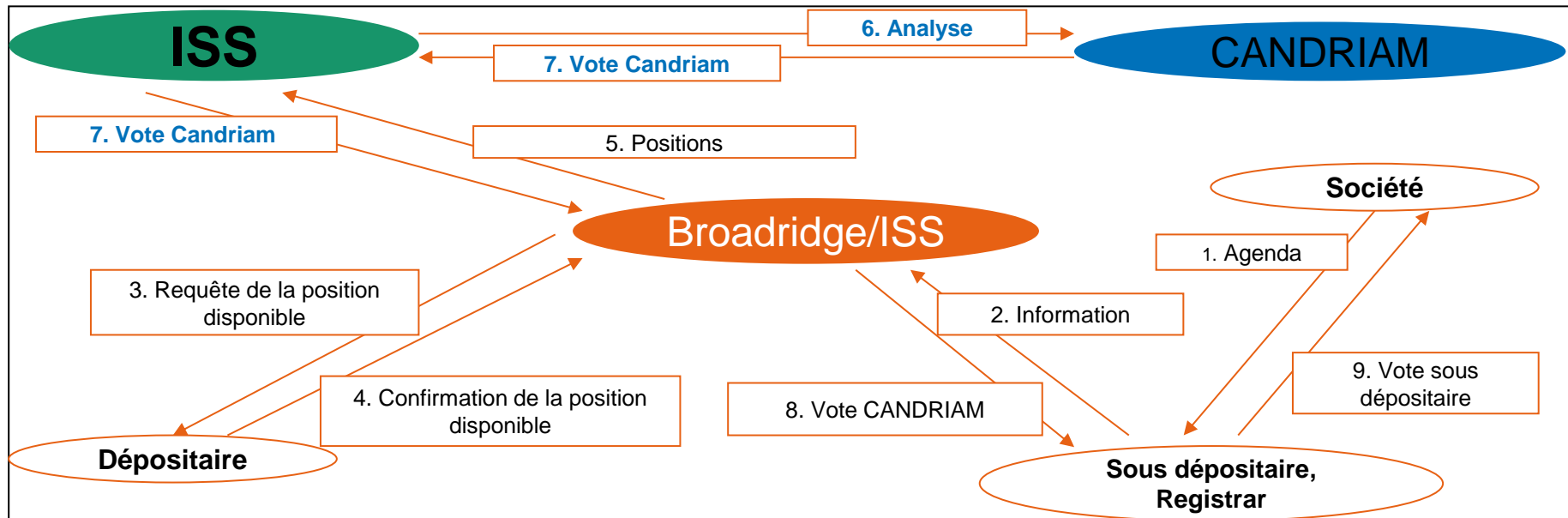
- ▶ Audit indépendant
- ▶ Rigueur du processus d'audit
- ▶ Etats financiers présentés et respectant les standards les plus élevés

Capital social

- ▶ Respect du principe de préemption
- ▶ Limites de dilution du capital

L'exercice des droits de vote

Des flux complexes



L'exercice des droits de vote

Des spécificités de marché à prendre en compte

Pays	Blocage des titres	Record date	Présence physique	POA
France		✓		
Belgique		✓		(✓)
Canada		✓		
China		✓		
Japon		✓		
Etats-Unis		✓		
Norvège	(✓)	(✓)	(✓)	(✓)
Suisse	(✓)	(✓)	(✓)	
Argentine	✓		✓	✓
Egypte	✓		✓	✓

✓ PRATIQUE APPLIQUEE

(✓) PRATIQUE APPLIQUEE AU CAS PAR CAS

De la gouvernance a L'exercice des droits de vote

L'exercice effectif du vote – Les difficultés rencontrées (3)

■ Exemples nationaux de réglementations ou pratiques différentes



Dans l'UE, le principe est celui de la « record date »



En Suisse, le blocage des titres prévaut pour les actions au porteur

Le début du blocage varie en fonction de l'émetteur et prend fin 1 jour ouvré après l'AG



En Norvège, le blocage des titres est en vigueur

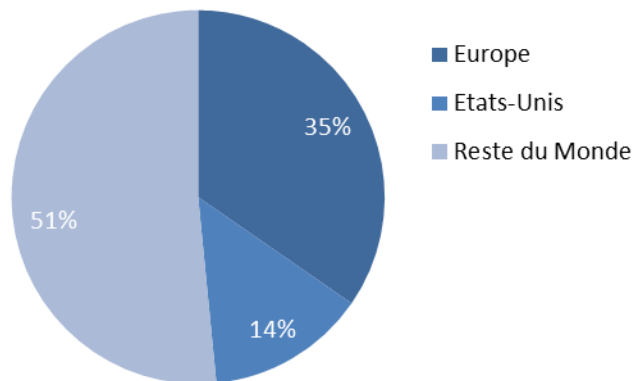
Le début du blocage varie en fonction du sous-dépositaire et prend fin 1 jour ouvré après l'AG

L'exercice des droits de vote

Le cas de Candriam – en chiffres



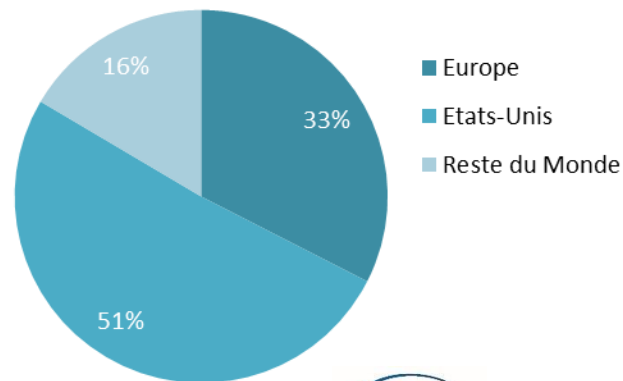
Assemblées Générales 2016



- Les résolutions actionnariales constituent une pratique courante aux Etats-Unis

- 73% des AG avec (au moins) un vote « contre » le Management
- 14% des AGs avec une résolution actionnariale à l'agenda

Resolutions Actionnariales

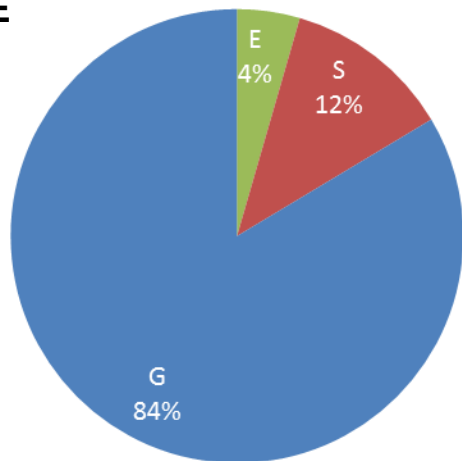


L'exercice des droits de vote

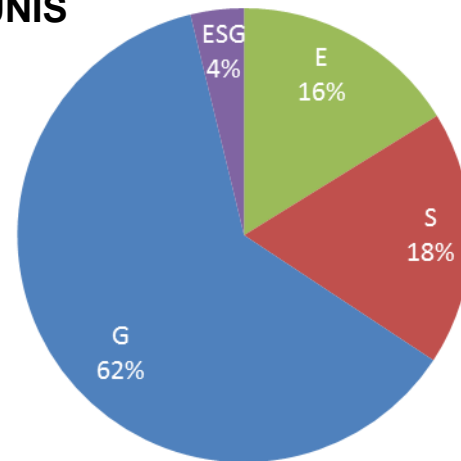
Focus sur les résolutions actionnariales



EUROPE



ETATS-UNIS



Exemples

E	Changement Climatique, Energies Renouvelables
S	Lutte contre la discrimination, diversité du CA
G	Elections au Conseil de surveillance, Composition du CA, nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Exemples

E	Changement Climatique, Energies Renouvelables
S	Discrimination salariale, Ajout de critères sociaux pour le calcul des rémunérations des dirigeants
G	Transparence des dépenses de lobbying, contributions aux partis politiques, indépendance du président du conseil
ESG	Publication d'un rapport développement durable, création d'un comité dédié aux questions sociales et environnementale

Statistiques sur le périmètre de vote Monde de Candriam

L'exercice des droits de vote

Le cas d'Exxon Mobil Corp. – agenda de l'AG 2017



Incorporated: New Jersey, USA

Item	Code	Proposal	Board Rec.
MANAGEMENT PROPOSALS			
1.1	M0201	Elect Director Susan K. Avery	FOR
1.2	M0201	Elect Director Michael J. Boskin	FOR
1.3	M0201	Elect Director Angela F. Braly	FOR
1.4	M0201	Elect Director Ursula M. Burns	FOR
1.5	M0201	Elect Director Henrietta H. Fore	FOR
1.6	M0201	Elect Director Kenneth C. Frazier	FOR
1.7	M0201	Elect Director Douglas R. Oberhelman	FOR
1.8	M0201	Elect Director Samuel J. Palmisano	FOR
1.9	M0201	Elect Director Steven S. Reinemund	FOR
1.10	M0201	Elect Director William C. Weldon	FOR
1.11	M0201	Elect Director Darren W. Woods	FOR
2	M0101	Ratify PricewaterhouseCoopers LLP as Auditors	FOR
3	M0550	Advisory Vote to Ratify Named Executive Officers' Compensation	FOR
4	M0552	Advisory Vote on Say on Pay Frequency	ONE YEAR
SHAREHOLDER PROPOSALS			
5	S0107	Require Independent Board Chairman	AGAINST
6	S0212	Require a Majority Vote for the Election of Directors	AGAINST
7	S0235	Amend Bylaws -- Call Special Meetings	AGAINST
8	S0352	Amend Bylaws to Prohibit Precatory Proposals	AGAINST
9	S0817	Disclose Percentage of Females at Each Percentile of Compensation	AGAINST
10	S0808	Report on Lobbying Payments and Policy	AGAINST
11	S0745	Increase Return of Capital to Shareholders in Light of Climate Change Risks	AGAINST
12	S0742	Report on Climate Change Policies	AGAINST
13	S0743	Report on Methane Emissions	AGAINST



Transparence



Rapport
d'Investisseur
Responsable



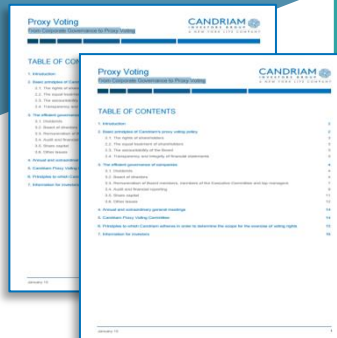
Engagement

- Revue Annuelle
- Politique



Proxy Voting

- Revue Annuelle
- Politique
- Publication des Votes



Politique
d'Activités
Controversées



Codes de
Transparence
Eurosif

- Fonds Core ISR
- Fonds ISR Actions émergentes
- Fonds Indiciels ISR
- Fonds ISR d'Epargne salariale





Pioneers in SRI for 20 years



Invest with conviction and responsibility



Avertissement

Ce document est publié pour information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées de ce document, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable.

Attention : les performances passées, les simulations de performances passées et les prévisions de performances futures d'un instrument financier, d'un indice financier ou d'un service d'investissement ne sont pas un indicateur fiable des performances actuelles ou futures. Les performances brutes peuvent être impactées par des commissions, redevances et autres charges

perçus lors de l'émission et du rachat des parts. Les performances exprimées dans une autre monnaie que celle du pays de résidence de l'investisseur subissent les fluctuations du taux de change, pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les gains. Si ce document fait référence à un traitement fiscal particulier, une telle information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer.

Le présent document n'est pas une recherche en investissement telle que définie à l'article 24, §1 de la directive 2006/73/CE. Candriam précise que l'information n'a pas été élaborée conformément aux dispositions légales promouvant l'indépendance de la recherche en investissements, et qu'elle n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site www.candriam.com les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et tout autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds. Ces documents sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.

Informations spécifiques à l'attention des investisseurs suisses : le représentant désigné et agent payeur en Suisse est RBC Investors Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Badenerstrasse 567, CH-8048 Zurich. Le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur, les statuts ou cas échéant le règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels, tous en format papier, sont disponibles gratuitement auprès du représentant et agent payeur en Suisse. Le lieu d'exécution et le for sont établis au siège du représentant pour les Actions/Parts distribuées en Suisse ou à partir de Suisse.



BUREAUX DE
REPRÉSENTATION

AMSTERDAM
DUBAI
FRANCFORT
GENÈVE
MADRID
MILAN
NEW YORK

CENTRES
DE GESTION

LUXEMBOURG
BRUXELLES
PARIS
LONDRES